

Montréal, le 19 mars 2014

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d’approbation du Plan d’approvisionnement 2014-2023 du Distributeur
Dossier de la Régie : R-3864-2013**

Cher confrère,

La Régie de l’énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 18 mars 2014 requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses du Distributeur aux demandes de renseignements dans le cadre du dossier mentionné en titre.

En raison des motifs évoqués, la Régie accueille votre demande et accorde au Distributeur jusqu’au **7 avril 2014, 12 h pour répondre aux demandes de renseignements.**

Par ailleurs, la Régie maintient le calendrier actuel, tel qu’établi dans la décision D-2014-017 et s’attend à ce que le Distributeur fasse preuve de diligence dans ses réponses afin d’éviter d’éventuelles contestations.

Veuillez agréer, cher confrère, l’expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l’énergie

VD/as